

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE



55e législature
2e année

**Le Grand Conseil est convoqué
dans sa salle de séance**

Séance extraordinaire

**Vendredi 24 octobre 2003
14h00 - 17h00**

Procès-verbal

- 1 **EXHORTATION**
- 2 **PERSONNES EXCUSEES**
- 3 **COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE**

INTERIEUR, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT* (DIAE)

(Titulaire: M. Robert Cramer; suppléante: Mme Micheline Spoerri)

- 4 **PL 9080** 13247-2003 **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les nouveaux statuts de la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées**
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet renvoyé en commission : Finances

JUSTICE, POLICE ET SECURITE* (DJPS)

(Titulaire: Mme Micheline Spoerri; suppléant: M. Laurent Moutinot)

- 5 **PL 8921-A** 14602-2003 **Rapport de la commission législative chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05) (Tribunal de la jeunesse)**
Rapport de Mme Stéphanie Nussbaumer (Ve)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté en 3 débats

INSTRUCTION PUBLIQUE* (DIP)

(Titulaire: M. Beer Charles; suppléant: M. Pierre-François Unger)

- 6 **PL 9079** 13246-2003 **Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur le placement de mineurs hors du foyer familial (J 6 25)**
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet renvoyé en commission : Enseignement et éducation
- 7 **PL 9094** 14163-2003 **Projet de loi du Conseil d'Etat autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) à partir de 2005 (C 1 21.0)**
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet renvoyé en commission : Enseignement supérieur
- 8 **PL 9095** 14165-2003 **Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'enseignement professionnel supérieur (C 1 26) (Adhésion du canton de Berne par avenant au Concordat intercantonal créant une HES-SO)**
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet renvoyé en commission : Enseignement supérieur
- 9 **RD 497** 14166-2003 **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les HES de Genève, développement à l'horizon 2008 et gestion 2002**
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet renvoyé en commission : Enseignement supérieur

AMENAGEMENT, EQUIPEMENT ET LOGEMENT* (DAEL)

(Titulaire: M. Laurent Moutinot; suppléant: M. Carlo Lamprecht)

- 10 **PL 9083**
14321-2003 Projet de loi du Conseil d'Etat modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone 3, affectée à de l'équipement public entre le chemin de Maisonnex et le chemin de Bel-Horizon)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet renvoyé en commission : Aménagement du canton
- 11 **PL 9093**
14152-2003 Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 4'360'000F, en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement scolaire postobligatoire à Plan-les-Ouates
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet renvoyé en commission : Travaux
- 12 **PL 8933-A**
14370-2003 Rapport de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement 4A destinée à un établissement scolaire privé et d'une zone de développement 4A affectée à de l'équipement public) au lieu-dit "Le Signal"
Rapport de M. Olivier Vaucher (L)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté en 3 débats
- 13 **PL 9015-A**
14949-2003 Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 71'810'000F pour la démolition - reconstruction du collège Sismondi
Rapport de Mme Morgane Gauthier (Ve)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté en 3 débats
Commentaire/Amendement:
Nouvel intitulé :
... de 73'215'000F pour ...
Voir loi en annexe (fin du document)

FINANCES* (DF)

(Titulaire: Mme Martine Brunschwig Graf; suppléant: M. Robert Cramer)

- 14 **PL 8886-A**
14908-2003 Rapport de la commission législative chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05) (Recouvrement de la taxe personnelle)
Rapport de M. François Thion (S)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté en 3 débats avec amendements
Commentaire/Amendement
Amendements :
Art. 2 (nouvelle teneur)
Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en VIGUEUR de la présente loi.
- 15 **PL 9017-A**
14944-2003 Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat sur les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits (I 2 43)
Rapport de M. Robert Iselin (UDC)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté en 3 débats

INTERIEUR, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT (DIAE)

(Titulaire: M. Robert Cramer; suppléante: Mme Micheline Spoerri)

- 16 **PL 8728-A** Rapport de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil
5556-2003 chargée d'étudier le projet de loi de Mme et MM. Bernard Lescaze, Stéphanie Ruesegger, Michel Halpérin, Pierre Schifferli modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01) (interpellation urgente orale) (3e débat)
Rapport de majorité de Mme Marie-Françoise De Tassigny (R)
Rapport de minorité de Mme Maria Roth-Bernasconi (S)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté en 3^e débat avec amendements
Commentaire/Amendement:
Amendements :
voir loi en annexe (fin du document)
- 17 **PL 8731-A** Rapport de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil
13399-2003 chargée d'étudier le projet de loi de Mme et MM. Jean-Michel Gros, Renaud Gautier, Stéphanie Ruesegger, Jean Rémy Roulet, Bernard Annen, Patrick Schmied, John Dupraz, Jacques Jeannerat, Christian Brunier, Dominique Hausser modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (B 1 01) (Secrétaires de commissions)
Rapport de M. Alain Charbonnier (S)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté en 3 débats

ACTION SOCIALE ET SANTE (DASS)

(Titulaire: M. Pierre-François Unger; suppléant: M. Charles Beer)

- 18 **PL 9039** Projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi n° 8045 accordant une
9956-2003 subvention d'investissement de 8'500'000F à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive pour financer la réalisation de 5 priorités sanitaires 1999-2002 (planification sanitaire qualitative)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet renvoyé en commission : Finances

INTERIEUR, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT* (DIAE)

(Titulaire: M. Robert Cramer; suppléante: Mme Micheline Spoerri)

- 19 **PL 9019-A** Rapport de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée
14905-2003 d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2002
Rapport de M. André Reymond (UDC)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté en 3 débats
- 20 **P 1403-A** Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant la
14367-2003 sécurité des piétons et fluidité du trafic à Chêne-Bougeries
Rapport de M. Olivier Vaucher (L)
Le 24/10/2003 à 14h00 Objet adopté et renvoyé au Conseil d'Etat

- P 1416-A** Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant la
14368-2003 sécurité des piétons sur la commune de Chêne-Bougeries
Rapport de M. Olivier Vaucher (L)
Le 24/10/2003 à 14h00 **Objet adopté et renvoyé au Conseil d'Etat**

ECONOMIE, EMPLOI ET AFFAIRES EXTERIEURES* (DEEE)

(Titulaire: M. Carlo Lamprecht; suppléante: Mme Martine Brunschwig Graf)

- 21 **P 1331-B** Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant le site industriel
12635-2003 de Sécheron
Le 24/10/2003 à 14h00 **Pris acte**
- M 1407-A** Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de Mme et M. Anita Cuénod,
12636-2003 Rémy Pagani concernant le relogement d'artisans sur le site industriel de Sécheron
Le 24/10/2003 à 14h00 **Pris acte**

ACTION SOCIALE ET SANTE* (DASS)

(Titulaire: M. Pierre-François Unger; suppléant: M. Charles Beer)

- 22 **RD 496** Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'évaluation du lieu d'accueil
12260-2003 avec espace d'injection à Genève, dénommé Quai 9
Le 24/10/2003 à 14h00 **Objet renvoyé en commission : Santé**

INSTRUCTION PUBLIQUE* (DIP)

(Titulaire: M. Beer Charles; suppléant: M. Pierre-François Unger)

- 23 **P 1420-A** Rapport de la commission de contrôle de gestion chargée d'étudier la pétition
14912-2003 concernant la politique de transfert de technologie du rectorat de l'Université
Rapport de M. Pierre Froidevaux (R)
Le 24/10/2003 à 14h00 **Dépôt de la pétition sur le bureau**
- M 1558** Proposition de motion de Mmes et MM. Sylvia Leuenberger, Philippe Glatz, Jacques
14913-2003 Baud, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Pierre Froidevaux, Alexandra Gobet Winiger,
Janine Hagmann, Jeannine De Haller, Sami Kanaan, Pierre Kunz, Anne Mahrer, Alain
Meylan, Pascal Pétroz, Véronique Pürro, Ivan Slatkine sur la réglementation des
activités accessoires du corps enseignant de l'Université
Le 24/10/2003 à 14h00 **Objet adopté et renvoyé au Conseil d'Etat**

AMENAGEMENT, EQUIPEMENT ET LOGEMENT* (DAEL)

(Titulaire: M. Laurent Moutinot; suppléant: M. Carlo Lamprecht)

- 24 **PL 7881-A** Rapport de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi
14369-2003 du Conseil d'Etat modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de
Bardonnex (création d'une zone industrielle et artisanale, d'une zone des bois et forêts
et d'une zone agricole)
Rapport de M. Olivier Vaucher (L)
Le 24/10/2003 à 14h00 **Objet adopté en 3 débats**

- 25 **P 1354-A** Rapport de la commission des transports chargée d'étudier la pétition pour la
14924-2003 construction d'un tunnel sous Meyrin-Village
Rapport de M. Ivan Slatkine (L)
Le 24/10/2003 à 14h00 Dépôt de la pétition sur le bureau

Le sautier



Maria Anna Hutter

Le président du Grand Conseil



Bernard Lescaze

Loi (9015)

ouvrant un crédit d'investissement de 73 215 000 F pour la démolition-reconstruction du Collège Sismondi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit de 73 215 000 F (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat pour la démolition-reconstruction du collège Sismondi.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Construction	49 588 000 F
– Equipement	6 133 000 F
– Cellules photovoltaïques	1 158 000 F
– Honoraires, essais, analyses	4 738 000 F
– TVA (7,6%)	4 683 000 F
– Attribution au Fonds cantonal d'art contemporain	596 000 F
– Renchérissement	4 576 000 F
– Divers et imprévus	<u>1 743 000 F</u>
Total	73 215 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit d'investissement de 73 215 000 F sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003, sous les rubriques n^{os} 34.03.00.503.10 et 34.03.00.506.10.

Il se décompose de la manière suivante :

– Construction (34.03.00.503.10)	66 616 000 F
– Equipement (34.03.00.506.10)	<u>6 599 000 F</u>
Total	73 215 000 F

Art. 3 Utilité publique

Les travaux prévus à l'article 1 sont déclarés d'utilité publique.

Art. 4 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Loi (8728)

modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (B 1 01) *(interpellation urgente)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article 1

La loi portant règlement du Grand Conseil, du 13 septembre 1985, est
modifiée comme suit :

Chapitre XA Interpellation urgente

Art. 162A Définition (nouvelle teneur)

L'interpellation urgente est une question posée par écrit au Conseil d'Etat sur
un événement ou un objet d'actualité.

Art. 162B Forme (nouvelle teneur)

¹ L'interpellation est rédigée d'une manière concise et elle est signée par son
auteur. Elle doit porter un titre et doit être remise au sautier le premier jour de
la session, avant 19 h pour qu'elle soit enregistrée, numérotée et transmise au
Conseil d'Etat.

² Lors de la première séance du deuxième jour de session, les interpellations
urgentes sont distribuées aux députés. Elles ne sont pas lues.

Art. 162C (abrogé)

Art. 162D Réponse (nouvelle teneur)

Le Conseil d'Etat, respectivement le conseiller d'Etat interpellé, répond par
écrit, au plus tard lors de la session suivante.

Art. 162E Clôture (nouvelle teneur)

Sitôt après la réponse du Conseil d'Etat, le président déclare l'interpellation urgente close.

Article 2

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.